

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU DOUBS Canton de Pontarlier Syndicat Intercommunal Des Eaux De Joux (SIEJ)	COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE JOUX <i>Siège : 22 rue Pierre Déchanet 25300 PONTARLIER</i> 03 - 2023
--	--

Date de la convocation 30/06/2023 Date d'affichage 30/06/2023 Nombre de conseillers En exercice : 21
--

L'an 2023 le 6 juillet 2023 à 18 heures 30, le Conseil du Syndicat du SIEJ convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier à la salle du Conseil Communautaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Daniel DEFRASNE, Président.

Présents : M. DEFRASNE Daniel (PONTARLIER) – M. FAIVRE Michel (OYE ET PALLET) – M. FAIVRE Jean-Luc (LES VERRIERES DE JOUX) – M. CHAUVIN Didier (PONTARLIER) – M. GUYON Laurent (LES HÔPITAUX NEUFS) – M. POIX Louis (LES HÔPITAUX VIEUX) – M. LOUVRIER Yves (LA CLUSE ET MIJOUX) – JACQUEMIN-VERGUET Claude (LES LONGEVILLES MONT D'OR) – M. PEPE Michel (MONTPERREUX) – M. CHAPUIS Philippe (SAINT-ANTOINE) – M. BELOT Roger (LES FOURGS) – M. GROSJEAN Jean-Marc (PONTARLIER) – M. PRINCE Jacques (PONTARLIER) – Mme VAUCHY Maryline (ROCHEJEAN) – M. SINIBALDI Jean-Claude (FOURCATIER-MAISON NEUVE) – Mme VIEILLE Marielle (PONTARLIER)

Sortie en cours de séance de Monsieur DEFRASNE pour l'objet n°2 « Délégation au Président pour la compétence relative aux marchés »

Présent suppléé :

Excusés suppléés :

Excusés : M. ROBBE Régis (LABERGEMENT STE MARIE) – Mme TINE Cécile (PONTARLIER) – Mme HERARD Bénédicte (PONTARLIER)

Absents : M. DUMONT Fabrice (LE TOUILLON ET LOULETEL) – M. Laurent PONCET (METABIEF)

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Yves LOUVRIER

Secrétaire de séance : M. Yves LOUVRIER
Président de séance : M. Daniel DEFRASNE

Monsieur DEFTRASNE précise l'ordre du jour de la réunion du Conseil Syndical.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Attribution du marché « Réalisation d'un schéma directeur AEP et d'un plan d'investissement »**
- 2. Délégation au Président pour la compétence relative aux marchés**
- 3. Questions diverses**

OBJET 1 : Attribution du marché « Réalisation d'un schéma directeur AEP et d'un plan d'investissement »

Présentation de Monsieur Sylvain CHARRIERE : Il s'agit d'un marché ordinaire ayant pour objet l'élaboration d'un schéma directeur eau potable, et d'un plan d'investissement pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Joux (SIEJ)

La présente consultation a été lancée par les services de la CCGP pour le compte du SIEJ.

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 3 phases définies comme suit :

Phase(s)	Désignation
01	Etat des lieux et bilan des actions menées Cette phase, à mener simultanément pour le schéma directeur et le plan d'investissement, correspond au recueil de l'ensemble des données, à l'analyse de leur contenu, à l'identification des actions menées et à la définition des besoins.
02	Définition des objectifs et élaboration des scénarios <ul style="list-style-type: none">• Phase 2 SD : Cette phase correspond à la définition des objectifs du schéma directeur à horizon 5ans et 15 ans et la structuration de scénarios technico financiers.• Phase 2 Plan : Cette phase correspond à la définition des opérations à mener et à la définition des scénarios techniques et financiers pour la réalisation du plan d'investissement.• Phase 2 Modélisation : Cette phase permet d'améliorer la connaissance, le fonctionnement hydraulique et les conditions d'exploitation des réseaux d'eau potable sur le syndicat.• Phase 2 PGSSE : Cette phase correspond à la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des eaux. Celui-ci s'élabora en 4 étapes (Etat des lieux, étude des dangers et appréciation des risques sanitaires, élaboration du PGSSE et amélioration continue).
03	Validation des scénarios RETENUS et rédaction des documents finaux Cette phase correspond à la rédaction des fiches « d'objectifs » et des fiches « opérations », des documents de communication et à la rédaction et la mise en forme du livrable définitif pour le schéma directeur.

Concernant les phases 1 et 2, des prestations complémentaires pourront s'avérer nécessaires.

Ces prestations complémentaires feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Les bons de commande seront notifiés par l'entité adjudicatrice au fur et à mesure des besoins. Le montant maximal pour la durée du marché est fixé à 30 000.00 € HT.

Une seule offre a été retenue, celle de la société **NALDEO** avec les montants suivants :

* Prestations de base à prix global et forfaitaire :

Phase 1 Etat des lieux et bilan	16 212.50 € HT
Phase 2 SD	13 275.00 € HT
Phase 2 Plan	13 825.00 € HT
Phase 2 Modélisation	6 275.00 € HT
Phase 2 PGSSE	17 150.00 € HT
Phase 3 Validation	12 325.00 € HT
TOTAL	79 062.50 € HT

* Prestations à bons de commande relatives aux phases 1 et 2 :

- Montant maximum : 30 000.00 € HT.

Pour finir, l'offre de la société NALDEO se résume ainsi :

Marché	Titulaire	Montants
Lot unique	NALDEO 4 Chemin de l'Ermitage 25000 BESANÇON	- Montant global et forfaitaire pour les prestations de base : 79 062,50 € HT - Montant maximum pour la durée du marché pour les prestations à bons de commande : 30 000 € HT relatives aux phases 1 et 2

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution de la prestation, à savoir 18 mois.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Syndical :

- Approuve l'attribution du marché « Réalisation d'un schéma directeur AEP et d'un plan d'investissement »

<i>Résultat du vote : - Pour : 16 – Contre : 0 - Abstention : 0</i>

En l'absence d'opposition et d'abstention, la délibération d'attribution du marché « Réalisation d'un schéma directeur AEP et d'un plan d'investissement » à la société NALDEO, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

OBJET 2 : Délégation au Président pour la compétence relative aux marchés

Monsieur DEFRASNE avant de sortir de la salle, désigne le 1^{er} vice-Président pour mener le vote.

Madame Naziha MISSAOUI précise que l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Syndical la possibilité de déléguer au Président du Syndicat des Eaux de Joux certaines attributions de cette assemblée.

Considérant qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration syndicale, de donner à Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, certaines des délégations prévues par l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales de : « prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Cette proposition n'ayant pas fait attrait, il a été proposé de revoir la délibération sous une autre forme ; soit avec un montant de marché défini ou demander une approbation des marchés par les membres du Bureau. Une autre délibération devra être proposée au prochain Conseil Syndical.

Après avoir pris connaissance de cet exposé, Monsieur JACQUEMIN - VERGUET demande aux membres du SIEJ de procéder au vote.

Le Conseil Syndical désapprouve la délégation d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants (lot unique ou montant global tous lots confondus).

<i>Résultat du vote : - Pour : 0 – Contre : 14 - Abstention : 1</i>

La délibération de délégation au Président pour la compétence relative aux marchés a été rejetée par la majorité des membres présents. Une abstention, des Hôpitaux Neufs, est à souligner.

OBJET 3 : Questions diverses

Un débrief a été fait par Monsieur Ludovic GENTER sur divers points.

1. Fuites :

- Point réseaux : 1 fuite sur la commune des Fourgs.
- Point station : 1 fuite sur une canalisation des eaux de lavage de l'U.

2. Travaux Réseau :

- Mise en place d'un compteur de sectorisation au niveau du réservoir de Montperreux pour le départ de Pontarlier.

- Pont de la Morte à la Cluse et Mijoux :
 - ✓ En lien avec les travaux de la DIR.
 - ✓ Conduite du SIEJ posée en attente dans un fourreau dans le pont.
 - ✓ Création de 3 regards.
 - ✓ Démarrage des travaux le 17 juillet pour la DIR.
 - ✓ Pour la partie SIEJ intervention prévue fin août.

3. Point Station :

- EF station :
 - ✓ Le bureau d'étude Egis a été retenu.
 - ✓ Une première réunion a eu lieu fin mars pour démarrer la prestation.
 - ✓ Depuis plus de nouvelle, un courrier lui a été formulé.
- Réhabilitation poste HTA :
 - ✓ Rencontre avec ENEDIS pour le dévoiement de l'alimentation de la station.
 - ✓ Marché en cours d'écriture.
 - ✓ Fibre d'amiante détectée à la suite d'un diagnostic réalisé avant les travaux (colle de carrelage, ciment, ...) retard sur les travaux à prévoir.

4. Point réservoir :

- Montezan : Les travaux d'amélioration d'exploitation vont débuter le 17 juillet.
 - ✓ Déplacement d'un compteur de sectorisation.
 - ✓ Pose d'une conduite de refoulement pour alimenter le réservoir Neuf.
 - ✓ Création d'une aire de stationnement.
 - ✓ Travaux réalisés par TP Roland pour un montant de 25 000 €.
 - ✓ Electrification du réservoir de Montezan pour sécurité active.
 - ✓ Demande de devis auprès d'ENEDIS.
 - ✓ Dossier repris en main par le SYDED pour des extensions de réseaux.
 - ✓ 1 km 365 m de terrassement depuis Montperreux jusqu'au réservoir.

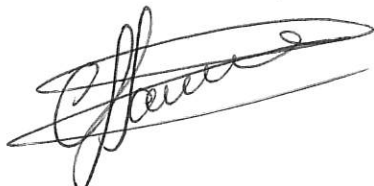
Tous ces points ont suscité des échanges constructifs.

Pour information, Monsieur le Président précise qu'il aura un intérêt majeur d'avoir d'autres sources comme celle de MALBUISSON. Les communes adhérentes au Syndicat des Eaux de Joux auront de l'eau de meilleure qualité et moins cher. Par souci environnemental, une enquête sera réalisée pour déterminer l'impact du débit d'eau sur la faune et la flore.

Un autre point est souligné par Monsieur DEFRASNE. Pour pallier la baisse du niveau d'eau dans le lac Saint Point, l'emploi d'un radeau a été envisagé. Le coût de l'opération, 1 million d'euros, reste excessif. Cette solution a aussi des inconvénients comme l'utilisation des canadais lors d'incendies. Le dossier est en réflexion.

Monsieur DEFRASNE remercie les membres du Conseil Syndical et lève la séance à 19h54.

Le Secrétaire de séance,



Yves LOUVRIER

Le Président,



Daniel DEFRASNE